



## CONSEIL DU QUARTIER

### GOISE – CHAMPOMMIER - CHAMPCLAIROT

Direction des Vies participatives

Mardi 4 juin 2013

Rédaction : F. JARRIAULT

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### **PRESENTS:**

**Elus municipaux :** Annick DEFAYE (Co-Présidente Elue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Amaury BREUILLE, Pilar BAUDIN, Frank MICHEL.

**Membres conseil de quartier :** Marylène FOURNIER (Co-Présidente Habitante), Jean-Jacques ACHARD, Marc BILLARD, Céline CHAUVIREY, Arlette ESTOUP, Dominique FAUCHER, Henry GARNAUD, Julie JOLY, Stéphanie KERDONCUFF, Sébastien MATHIEU, Marie-Paule MILLASSEAU, Claude RAYMOND, Jean-Claude SIGOIGNE, Jacky SIRE, Josiane THIELL-DABBERT (+ 4 résidents Foyer des Genêts), Michèle VALIN.

**Excusés :** Stéphanie GILA, Christian GOICHON, Gérard GOY, Marie-Josèphe GOY, Magali HAUTENAUVE, Marie-Françoise PRONOST.

**Agents municipaux :** Katia HAMMOUTENE (Responsable du service des Espaces Verts et Naturels), Fabrice DARTAYET (Responsable du Bureau d'Etudes) et Floriane JARRIAULT (Coordinatrice des Conseils de quartier).

**Public :** 10 personnes.

---

### **Ouverture de la séance à 20h**

Ouverture de la séance par A. DEFAYE qui invite l'ensemble des participants à une visite de la liaison piétonne qui vient d'être livrée.

Après cette courte excursion, A. DEFAYE rappelle l'ordre du jour :

1. OBSERVATIONS FAITES PENDANT LA VISITE SUR SITE
2. PRESENTATION DU SERVICE ESPACES VERTS ET NATURELS (DONT LES AIRES DE JEUX)
3. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS
4. PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS
5. INFORMATIONS DIVERSES D'ACTUALITES

### **1. Observations faites pendant la visite sur site**

Dans l'ensemble, la découverte de la liaison piétonne par les élus présents, les conseillers de quartiers et les habitants est positive.

L'espace naturel est apprécié mais sa surface est considérée trop grande, en effet des arbres ont été plantés sur le site dans l'objectif de représenter des butts malheureusement inaccessibles au vu de la hauteur des herbes.

Une deuxième observation est faite pour le passage à gué, qui réduit l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites. La remarque est prise en compte par les techniciens présents et sera relayée pour réaliser une amélioration de l'aménagement.

## **2. Présentation du Service Espaces Verts et Naturels (dont les aires de Jeux)**

Par Katia HAMMOUTENE – responsable du service

Le service Espaces verts et naturels est intégré à la Direction des Espaces Publics.

Ce service gère plus de 200 hectares d'espaces verts, sportifs, d'espaces naturels et de cours d'eau (non-navigables).

### **Les objectifs du service**

- a. L'entretien du patrimoine dans une perspective de développement durable et dans un souci de conformité aux règles de sécurité des espaces publics (aires de jeux, gestion du patrimoine arboré),
- b. Le développement et la réhabilitation d'espaces publics paysagers de qualité, dans un souci de développement durable,
- c. L'aménagement des espaces naturels et des cours d'eau, leur gestion dans le respect des écosystèmes, et la préservation de la biodiversité,
- d. La réalisation d'un plan de gestion des arbres, alliant protection et mise en valeur de l'arbre en ville,
- e. Le fleurissement de la ville, alliant qualité esthétique et respect de l'environnement.

### **L'organisation du service**

Un service de 102 agents, divisé en trois domaines d'activités :-

#### **1. Domaine espaces verts et sportifs**

- Un patrimoine d'environ 250 hectares, répartis sur 658 sites
- Une production florale de plus de 200 000 plants / an
  
- 23 aires de jeux : espaces publics
- 27 aires de jeux : groupes scolaires (uniquement les écoles maternelles) et les crèches (CCAS)

Pour les aires de jeux, les matériaux bois sont de moins en moins sélectionnés car ils demandent une maintenance importante surtout contre le vieillissement de la structure. C'est pour cela que l'on favorise les équipements métalliques pour les nouveaux projets.

Un contrôle des aires de jeux hebdomadaire est réalisé par les services de la ville pour veiller à la sécurité, à la propreté et à l'état général de la structure. Un prestataire extérieur est mandaté une fois par an pour réaliser un contrôle de conformité.

#### ***\* Questions – réactions des conseillers et du public :***

M. FOURNIER propose d'échanger à propos de l'ensemble des aires de jeux du quartier qui ont souvent été l'objet de débat au sein du conseil : aire de jeux de Massujat partiellement fermée pendant plus d'un an, l'aire de jeux de Champommier (enlèvement de jeux à la suite de nombreuses dégradations), le bassin d'orage pour des problématiques d'entretien et de sécurité (suppression sur la ville de toboggans non conformes), le Square Germaine Clopeau pour une problématique canine.

Réponse par A. BREUILLE pour l'aire de jeux de Massujat : en effet, cette structure a été partiellement fermée pendant une année pour des raisons de normes. Comme indiqué précédemment, un contrôle annuel est effectué sur les structures de jeux, il y a eu deux contrôles par des prestataires différents avec des résultats contradictoires. Les services de la ville ont dû corriger le problème de norme dessillé par un des contrôles pour avoir une nouvelle autorisation d'ouverture de l'espace.

Pour le Square Germaine Clopeau, il s'agit principalement d'un problème de civisme et de réglementation qui doit être vu avec la Police Municipale.

K. HAMMOUTENE rajoute qu'effectivement ce square est de petite taille, il est possible d'interdire l'accès aux chiens par un panneau. D'après les bilans d'entretien, il n'apparaît pas une fréquentation plus importante que sur les autres sites de la ville.

Un conseiller de quartier indique qu'il s'agit d'incivisme caractérisé puisqu'il existe un pas canadien à l'entrée du Square et que les propriétaires de chien portent leur animal pour lui permettre l'accès.

A. BREUILLE pense que la verbalisation serait nécessaire. Pour ce qui est des pas canadiens, malheureusement cet aménagement tend à disparaître pour des raisons d'accessibilité.

Les conseillers de quartier demandent la possibilité d'étudier la division de l'espace en deux pour créer une aire d'ébats canins et une aire de jeux et ainsi, limiter les conflits d'usages.

K. HAMMOUTENE suggère une intervention de la médiation sociale.

Un conseiller de quartier demande les possibilités de financement des aires de jeux dans les écoles élémentaires.

Réponse par A. BREUILLE : le budget de 2013 ne prévoit pas de financement pour de nouvelles aires de jeux dans les écoles. De plus, il n'est pas tenable de financer l'investissement et le fonctionnement d'aire de jeux pour toutes les écoles de la ville.

K. HAMMOUTENE rajoute qu'une règle a été instaurée pour équiper les écoles maternelles en priorité puisque les aires de jeux participent à répondre à un objectif de développement des capacités motrices des enfants. Les aires de jeux nécessitent un entretien important en termes de main d'œuvre, de matériels et de matériaux.

A. BREUILLE donne l'exemple de l'aire de jeux située place Louis Jovet qui permet un accès direct pour les enfants de l'école maternelle et un accès direct pour les enfants extérieurs à l'école. Ceci permet d'avoir un seul aménagement pour deux fonctionnements différents avec un système de portillon fermé à clef (fermeture et ouverture gérées par l'école).

#### Fleurissement de la ville :

Il y a deux fonctionnements possibles : le fleurissement annuel qui implique des plantations aux printemps et à l'automne, sinon il s'agit de plantes vivaces qui sont plantées pour 5 ans. Ce second système impose une période qui paraît très défleurie et donc peu attractive.

Les conseillers de quartier suggèrent que des petits panneaux explicatifs soient implantés sur les sites concernés par le second système comme cela a été fait pour les questions d'économies d'eau.

Un conseiller de quartier complimente le travail réalisé au rond-point de Jean Macé ainsi que celui situé avenue de Limoges.

#### 2. Domaine espaces naturels et cours d'eau

A. BREUILLE explique l'importance du respect des espaces de fauchage notamment pour la nidification des oiseaux. La municipalité est engagée dans une démarche d'entretien des espaces verts et naturels sans pesticides. L'utilisation est possible uniquement sur autorisation par exemple pour certains terrains sportifs.

A. BREUILLE souhaite la mise en place de moments d'échanges de pratiques avec les citoyens.

### 3. Mission Arbre

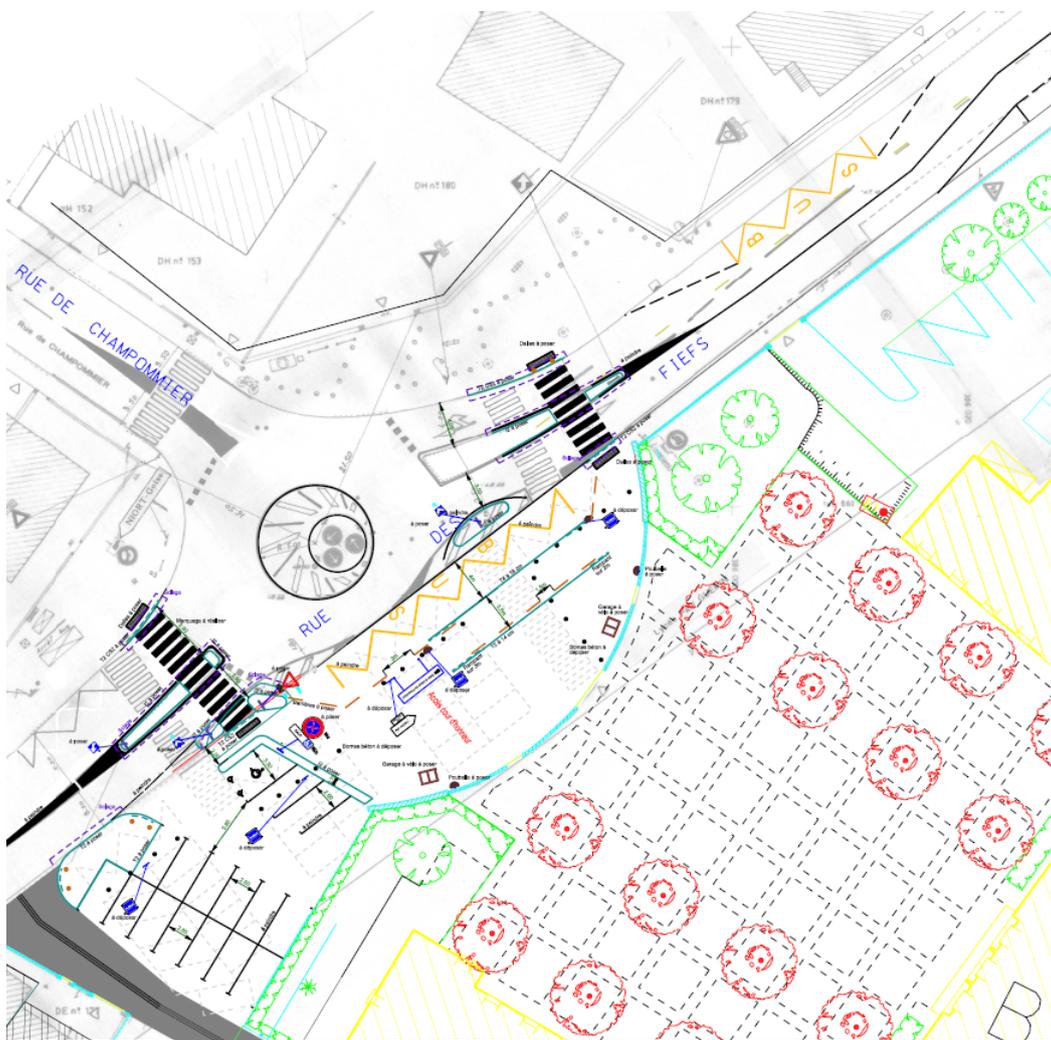
La Mission Arbre représente le suivi de 16 000 arbres au total dont 13 000 arbres d'alignement.

Elle consiste à permettre de répondre aux besoins de diversité des essences, à veiller à l'intégration des arbres existants dans les aménagements neufs. Toute demande d'abattage d'arbre est examinée par une commission (ex : la problématique des peupliers).

### 3. Point sur les dossiers en cours

AMENAGEMENT DU PARVIS DU LYCEE PAUL GUERIN :

F. DARTAYET informe les conseillers de quartier de l'aménagement prévu pour le parvis du Lycée Paul Guérin qui a été conçu en concertation avec les services des transports en commun (CAN et CG 79) ainsi que les représentants du lycée.



A. BREUILLE explique que les bus qui permettent uniquement des interconnexions de lignes sont transférés sur Terre de sport. Ceci demande une organisation partenariale avec l'Acclameur pour assurer une meilleure correspondance avec les périodes d'occupation du site.

Actuellement, l'usage de l'espace public situé devant le lycée Paul Guérin est flou, de nombreux conflits d'usages sont apparus. Il y a environ 1500 adolescents qui sont inscrits entre les 3 lycées (Paul Guérin, lycée général et professionnel et lycée professionnel G Barré) et de nombreux autres qui sont ici en transit. Le projet prévoit que seuls les cars scolaires stationnent devant le parvis.

RUE CHANTELAUZE :

Les conseillers de quartier informent que l'intersection des rues Chantelauze et de la Laïcité pose des difficultés de circulation.

Les conseillers de quartier demandent où en sont les projets d'aménagement de voirie pour la rue Chantelauze qui supporte actuellement un trafic inadapté par rapport à son calibrage et à son état.

Lors d'un projet de lotissement une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) peut être demandée au lotisseur. Ceci signifie qu'il participe financièrement pour le réaménagement de la rue. Cette demande n'avait pas été formulée auprès de l'entreprise qui a porté le projet du lotissement de la rue Chantelauze.

Cette rue est importante par sa longueur ainsi que par le nombre d'utilisateurs piétons qui ne bénéficient actuellement d'aucune zone sécurisée sur le bord de cette voie.

**Les conseillers de quartier demandent une intervention d'urgence pour combler les trous sur la voie.**

RUE BRUN PUYRAJOUX :

**Quel calendrier pour que le projet soit vu en CQ avant la fin de l'année sur l'enveloppe 2013 ?**

F. DARTAYET présente une nouvelle proposition d'aménagement de la rue Brun Puyrajoux avec des aménagements plus légers qui permettent de respecter une enveloppe financière de 95 000 €.

Dans ce projet, l'ensemble des angles de trottoirs seront abaissés pour faciliter les déplacements. Pour sécuriser les piétons et les personnes à mobilité réduite, un aménagement avec des barrières et des marquages au sol sera réalisé à partir de l'intersection de la rue Emile Zola jusqu'à la fin de la rue. La première partie de la rue, de l'avenue de Limoges jusqu'à la rue Emile Zola, sera aménagée par un trottoir aux normes actuelles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La problématique de l'insertion des cyclistes, qui utilise le contre-sens cyclable sur l'avenue de Limoges, reste entière.

Les conseillers de quartier demandent si on peut envisager d'installer une plaque pour informer les usagers qu'il s'agit d'un projet conseil de quartier.

**Le financement de l'aménagement proposé est soumis au vote, le conseil de quartier vote à l'unanimité pour son financement.**

## **4. Présentation des Travaux des Commissions**

### ***4.1. Vie Quotidienne***

#### **STATIONNEMENT AVENUE DE LIMOGES**

Les conseillers de quartier ont alerté la Mairie à propos du stationnement sur le haut de l'Avenue de Limoges (de la rue Ste Catherine au boulevard Mendès France). En effet, ce stationnement sur les trottoirs est gênant pour les piétons et personnes à mobilité réduite.

Le conseil de quartier demande s'il est possible de maintenir le stationnement sur un seul côté et ainsi aménager le second pour l'ensemble des déplacements doux. Il a conscience que l'ensemble des riverains ne serait pas satisfait par cette solution, **il propose qu'une concertation soit menée avec une proposition.**

L'avenue de Limoges, de l'entrée de ville (rond-point) jusqu'au carrefour de la SAFER), faisant partie intégrante du projet de la Vallée Guyot elle sera traitée dès les premières phases de travaux.

## RUE DE LA JONCTION/RUE DU TRAIT D'UNION

Il est demandé que ces 2 rues soient mises en sens unique, sans toucher le stationnement qui peut servir au manque constaté pour les habitants du haut de la rue Brun Puyrajoux. En effet, ces rues ne permettent pas une circulation à double sens, en présence de stationnement et de piétons.

**Une fiche bleue est rédigée pour demander s'il est possible d'instaurer un sens de circulation unique.**

## RUE DE LA CROIX DES PELERINS

A la suite des échanges lors du dernier conseil de quartier, il est proposé de **mettre au vote la réalisation de cet aménagement** pour une réalisation avant l'été et concernant la **rue Emile Bourdelle de faire le bilan après 12 mois** pour voir s'il est nécessaire d'intervenir sur cet axe.

Il est décidé pour la rue Emile Bourdelle, qu'un point sera fait à l'issue de la concertation.

*Actualisation du 24 juin 2013 par un info-quartier distribué aux riverains : à la suite des réponses recueillies par téléphone et par courrier et par mail, l'enquête a permis de recueillir 27 réponses sur 70 questionnaires distribués (soit 38,5% de retours) : 7 avis favorables au projet de modification du plan de circulation et 20 avis défavorables au projet. Par conséquent, le plan de circulation restera inchangé.*

### 4.2. Vivre Ensemble

Festiv'art a lieu du 10 au 15 septembre 2013. Le programme a été envoyé par mail ainsi que le calendrier d'inscription pour les bénévoles.

La fête de l'été est organisée le 21 juin avec pour thème « La Musique à travers le temps ».

La fête de quartier aura lieu à l'issue de Festiv'art en s'appuyant sur plusieurs autres actions comme Nuits Blanches en couleurs ou Téciverdi. Comme prévu initialement, cette fête de quartier permettra de réunir quelques artistes locaux pour faire le lien avec le festival.

### 4.3. Ecologie Urbaine

Les conseillers de quartier de la commission Ecologie Urbaine ont été invités à participer à l'inauguration de la Place Raoul Auzanneau. La commission trouve cet aménagement très beau.

La commission informe les personnes présentes que le prochain Troc Plantes aura lieu le dimanche 27 octobre 2013.

## 5. Informations Diverses d'Actualités

### 5.1. Mise en place d'un plan de communication pour la propreté urbaine (déjections canines, mégots, chewing-gums)

- Campagne au Cinéma par 3 spots de 10 secondes par Jean de Niort
- Distribution de poches à déjections et cendriers de poche
- Mise en place de stands de sensibilisation envers les propriétaires de chiens

### 5.2. Centenaire 14-18

J. TAPIN invite les conseillers de quartier à participer à la préparation de l'évènement au sein d'un groupe inter-quartier à définir.

### 5.3. Petit Marché de Souché par le conseil de quartier et le CSC le dimanche 16 juin

La commission Ecologie Urbaine participe à l'évènement par la présentation d'une exposition sur les Plantes sauvages comestibles.

### 5.4. Mémoires ouvrières : 15 et 16 juin une représentation par jour aux usines boinot

J. TAPIN informe le conseil de quartier qu'une nouvelle action de collecte va être menée autour de la mémoire cheminote (Niort Terminal). Le service Vies Participatives est missionné pour la collecte des informations.

### 5.5. Dates prochaines réunions

Bureau – Jeudi 19 septembre à 18h30 – 115, rue de la Perche

Conseil de Quartier – Jeudi 17 octobre à 20h – Maison de quartier de Goise (rue de Massujat)